

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 16 octobre 2006

Présents :

Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, James Mc CEARNEY.
Aude VIDAL, Damien RAMAGE, Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ, Alexis
PROKOPIEV, Dennis PETRI.

Absents ou excusés

David ABIKER, Philippe BRAUD, Jean-Claude LESCURE, Olivier STORCH, Eric THIERS.
Gallien LEFEVRE, Maria COTORA, Marie GABRIEL.

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Cyril DELAHY	responsable pédagogique au sein des 1 ^{ers} cycles,
M. Cédric PRUNIER	directeur des 1ers cycles,
M. Gérard MONCHICOURT	présidente de l'Association sportive 2005-2006,
M. Pierre PIGEON	vice-président 2005-2006 du BDE.

*
* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Audition du Crous. | p. 2 |
| II. | Quitus financier de l'Association sportive et du BDE. | p. 4 |
| III. | Information sur les Conventions Education Prioritaire. | p. 10 |
| IV. | Echanges de vues sur la reconnaissance des études en 1 ^{er} cycle à Sciences Po. | p. 15 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 17 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 16 octobre 2006

La séance est ouverte à 18 h 10 sous la présidence de Damien Ramage. Il indique qu'à la suite de la démission de Marine Choley, élue de l'UNI à la Commission paritaire, Dennis Pétri siège maintenant à la Commission paritaire à sa place. En ce qui concerne les élus de l'UNEF à la Commission paritaire, à la suite de trois démissions consécutives, Aude Vidal siègera à la place de Marina Villalonga Mut. Par ailleurs, Maria Cotorra, élue de l'UNEF, sera absente aujourd'hui.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'il y a deux absences excusées dans le collège enseignant. La première est celle d'Olivier Storch, qui vient de quitter ses fonctions auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et qui est en situation de prendre ses nouvelles fonctions. La seconde est celle d'Eric Thiers.

I. AUDITION DU CROUS

a) Exposé

Gérard MONCHICOURT présente le bilan annuel du CROUS. Il souligne tout l'intérêt que le CROUS porte à cette réunion, qui est l'occasion de mieux connaître les attentes de Sciences Po. Il rappelle que c'est en juillet 1996 que Sciences Po a confié la gestion de ses cafétérias au CROUS. Ces cafétérias sont implantées en deux lieux : au sous-sol du 27 rue Saint-Guillaume, qui est aussi un cybercafé, et au 56 rue des Saints-Pères. S'y ajoutent les distributeurs automatiques qui se trouvent sur ces deux sites et dans le bâtiment de la rue de la Chaise, ainsi qu'au 117 Bd Saint-Germain et au 199 Bd Saint-Germain. Sept personnes sont employées à temps complet dans les cafétérias de Sciences Po. En gros, la cafétéria de la rue des Saints-Pères représente un tiers de l'activité et le cybercafé les deux tiers restants. La distribution automatique représente 25% des ventes et la vente au comptoir 75%. En ce qui concerne la répartition suivant le type de denrées, les boissons constituent un peu moins d'un tiers des ventes et les denrées solides les deux tiers restants. Pour évaluer globalement cette activité, le CROUS utilise un critère qui lui est propre, l'équivalent-repas, qui est basé sur le prix du ticket de restaurant universitaire. Les cafétérias de Sciences Po servent entre 160 000 et 170 000 équivalents-repas par an. Le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire comporte deux documents : la Charte Qualité du CROUS, qui a été élaborée l'an dernier pour tenter de tirer vers le haut la prestation du CROUS, et la liste des prestations proposées dans les cafétérias de Sciences Po pour 2006-2007, avec le détail des prix de chaque denrée et boisson. Il indique que sur 50 articles, une dizaine ont connu une légère augmentation par rapport à l'année dernière. Le CROUS a fait des efforts pour compléter encore cette offre alimentaire, en ajoutant notamment un sandwich au pain suédois au cours l'année dernière. Il ajoute qu'il attend les remarques des élus à la Commission paritaire pour en savoir un peu plus sur les attentes des étudiants.

b) Questions et observations

Alexis PROKOPIEV indique qu'il est ravi que Monsieur Monchicourt soit présent aujourd'hui, puisque dans le cadre du projet éco-campus lancé par Interzaide – Fac Verte, dont le principe a été admis par la direction de Sciences Po, plusieurs propositions doivent être faites. Il aimerait poser quelques questions sur la possibilité de réaliser certaines de ces propositions, par exemple le fait de proposer plus de produits bios dans les cafétérias et, puisque c'est aussi le CROUS qui gère les distributeurs automatiques, la possibilité de proposer des produits venant du commerce équitable, notamment du café. Par ailleurs, un système de recyclage a été mis en place à Sciences Po, et il demande si on peut envisager de développer davantage le recyclage, par exemple pour les gobelets utilisés à la cafétéria.

Aude VIDAL demande où en est l'idée de mettre en place une cafétéria dans les anciens locaux de l'ENA, rue de l'Université. Cette possibilité d'y proposer des plats chauds avait été évoquée et il y aurait assez de place dans les locaux pour cela. Elle demande si c'est encore à l'étude. Il serait bon pour l'alimentation des étudiants de disposer aussi de plats chauds et pas seulement de sandwiches. Elle rappelle que les étudiants n'ont pas toujours le temps de se rendre au restaurant universitaire Mabillon, qui n'est pas si près de Sciences Po. Sinon, les étudiants aimeraient savoir si on pourrait installer des fours à micro-ondes dans les cafétérias.

Gérard MONCHICOURT répond à Alexis Prokoviev qu'il est possible d'introduire quelques produits bios pour tester et voir si cela répond à une réelle attente des étudiants. On aura l'occasion d'en reparler. En ce qui concerne le café labellisé commerce équitable, c'est un problème à traiter au niveau régional pour le CROUS, qui a des marchés pour les produits qu'il utilise et met en vente. Il faudrait que le CROUS intègre à ses marchés un café labellisé commerce équitable. Il posera la question. Il indique qu'il y a cinq ou six ans, le CROUS avait fait un test sur la question. Mais par manque d'intérêt, il est tombé dans l'oubli. On pourrait essayer de relancer cela. Quant au développement du recyclage, il lui paraît plus difficile. Il ne voit pas bien comment on pourrait procéder pour recycler les gobelets. Il lui demande s'il pense à des déconsigneurs, des appareils permettant de récupérer les gobelets.

Alexis PROKOPIEV répond qu'il croit savoir qu'il y avait déjà une machine installée à Sciences Po. On y introduisait un gobelet après utilisation et on recevait en échange un jeton pouvant être utilisé pour acheter un autre café.

Gérard MONCHICOURT précise qu'il n'y avait pas vraiment de recyclage au bout. Cela permettait surtout d'éviter qu'il y ait des gobelets qui traînent un peu partout dans les cafétérias. Comme cela fonctionnait plus ou moins bien, cela a été remplacé par des containers que l'on a placé un peu partout. Si certains souhaitent que l'on réinstalle ces appareils, on peut y réfléchir. En ce qui concerne la cafétéria de l'ENA, les choses en sont au début, puisque les responsables du CROUS ont rendez-vous cette semaine avec la direction de Sciences Po pour visiter les locaux de la rue de l'Université et voir ce qu'il sera possible d'y faire. Le CROUS ne peut donc encore s'engager à rien, mais le processus est en cours. En ce qui concerne l'éventuelle installation d'un four à micro-ondes, il fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de place dans le cyber-café. Il n'est pas contre *a priori*, mais il faudrait trouver un emplacement. En outre, la cafétéria propose des produits prêts à consommer. Il lui semble que le micro-ondes serait plutôt pour un usage plus privé.

Aude VIDAL répond que cela permettrait aux étudiants préparant des plats chez eux de les réchauffer.

Damien RAMAGE souligne qu'en attendant la mise en place éventuelle d'une cafétéria servant des plats chauds, de nombreux étudiants de Sciences Po doivent manger des sandwiches tous les jours, ce qui pose problème. Un four à micro-ondes serait une solution intermédiaire. Par ailleurs, il pense qu'en matière de recyclage, dans de nombreuses universités, le système de gobelets consignés est une bonne solution : le café est certes légèrement plus cher, mais le fait de se voir rendre 10 centimes d'euros quand on dépose le gobelet vide est une incitation à recycler pour les étudiants.

Gérard MONCHICOURT répond que le recyclage n'est pas encore très pratiqué. Il précise que les déconsigneurs visent surtout à éviter que les gobelets traînent un peu partout. Mais il n'est pas sûr que le fait de demander un prix un peu plus élevé aux étudiants soit bien perçu. Quant aux plats chauds, il rappelle que lorsqu'on a installé le cyber-café, le parti pris, qui était précisé dans le cahier des charges, était de ne pas proposer des prestations susceptibles de provoquer une gêne ou des odeurs dans l'établissement. C'est pour cela qu'on s'en est tenu à des prestations basiques pour une cafétéria. Il n'était pas possible d'aller plus loin avec les installations et les systèmes de ventilation existants. Ce serait peut-être possible sur un autre site, si Sciences Po le souhaite.

Laurent BIGORNE remercie le CROUS au nom de Sciences Po pour la constance et la qualité de son service, ainsi que pour la qualité de l'accueil de ses salariés vis-à-vis des étudiants, dans des conditions de nécessaire rapidité et parfois de stress. Il connaît la plupart des salariés du CROUS depuis l'époque où il était lui-même étudiant et il est impressionné par la constance de leur accueil et de leur amabilité au service des étudiants.

Gérard MONCHICOURT répond qu'il leur transmettra ces remarques. Il pense qu'ils y seront très sensibles.

II. QUITUS FINANCIER DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET DU BDE

Laurent BIGORGNE indique que le BDE, à la suite des interrogations que lui a adressées la Commission lors de la dernière séance, se présente ce soir avec des documents comptables dont il espère qu'ils sont conformes à l'idée que l'on peut se faire du rendu des comptes d'une association permanente à Sciences Po. L'AS n'a pas daigné être représentée ce soir et il pense qu'il faudra en tirer les conséquences. Il propose de commencer par la présentation des comptes du BDE avant de discuter des suites que la CP souhaite donner à l'absence des responsables de l'AS.

1) BDE

a) Exposé

Pierre PIGEON, vice-président du BDE en 2005-2006, rappelle que lors de la dernière séance, le document était très incomplet et qu'il ne connaissait pas lui-même exactement les comptes, n'étant ni président, ni trésorier. Ce document parlait d'un bénéfice d'exploitation de 30 000 euros, qui est aujourd'hui revu à la baisse : il est en fait d'un peu moins de 6 000 euros. Cette baisse considérable s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les montants qu'il avait considérés étaient TTC au lieu d'être hors taxes, et il avait largement sous-évalué le montant des frais généraux, n'ayant pas les factures sous les yeux. En outre, il avait surévalué, parmi les recettes, le produit des adhésions : il avait fait la moyenne habituelle entre les adhérents boursiers, qui paient un euro, les adhésions à neuf euros et les adhésions pleines, d'un montant de 13 euros. On a calculé qu'en moyenne, une adhésion rapporte 9,80 euros environ au BDE. Il avait multiplié ce chiffre par le nombre d'adhérents, mais après vérification, il s'avère qu'environ un tiers des adhérents ne sont pas à jour de leur cotisation. Il n'y a donc pas eu 1 200 adhérents payants cette année, mais plutôt 760. Par ailleurs, il avait considéré comme subvention une somme accordée par un des partenaires du BDE, là où il s'agissait plutôt d'une provision pour payer des charges, puisque cette subvention était destinée à payer la location du traceur et des imprimantes utilisées par le BDE, pour un montant qui s'élève à près de 8 500 euros pour une année.

Il présente le bilan financier révisé du BDE. Comme il l'avait indiqué lors de la dernière séance, les premières soirées (soirée d'accueil des étudiants étrangers et soirée de rentrée de Sciences Po) ont été largement bénéficiaires. La soirée de rentrée, « Sciences Po Inferno », qui a eu lieu au Queen, était une formule de soirée organisée en co-production avec une société événementielle, ce qui a permis d'amoindrir le risque d'exécution de la manifestation et de simplifier la comptabilité du BDE. La soirée suivante, « Kiss Cool », a également été organisée en co-production avec un partenaire et a aussi été bénéficiaire. Ce sont les deux soirées suivantes qui ont connu des déficits : la soirée « La Nuit des Grands », organisée par le BDE de Dauphine en partenariat avec le BDE de Sciences Po, s'est soldée par un énorme déficit dû à une très mauvaise vente des places à Sciences Po. Pour la soirée suivante, dont la comptabilité a été gérée par l'AS, il n'a pas de chiffres précis, mais indique qu'elle a également connu un déficit assez important. Ce déficit aurait pu être très largement réduit, puisque cette soirée était organisée en co-production avec l'AS, mais aussi avec sept autres associations. Le principe de cette nuit était de permettre à d'autres associations à la fois de se faire connaître et de tenir un bar pour dégager des bénéfices. A l'issue de la soirée, le BDE a décidé de ne pas faire peser le déficit sur les associations partenaires et leur a permis de conserver la totalité de leurs bénéfices, soit 3 500 euros environ. Au total, il y a eu un trop grand nombre de soirées organisées par le BDE, l'AS et le Bureau des Arts, et on a constaté que vers la fin de l'année, les soirées se vendaient de moins en moins bien. Malgré tout, grâce aux bénéfices dégagés lors des soirées du début de l'année, le solde d'exploitation du poste soirées reste positif.

En ce qui concerne les week-ends d'intégration, il rappelle que, comme le BDE l'avait déjà indiqué l'année dernière, c'est un poste que le BDE considère généralement comme déficitaire. On essaie de faire payer le prix le moins élevé aux étudiants pour qu'un grand nombre d'entre eux y aient accès. Pour le week-end d'intégration du 1^{er} cycle, les billets ont été vendus à prix quasiment coûtant. Le déficit vient de tous les frais qui ont par ailleurs été engagés (location de matériel, DJ pour l'organisation des soirées, achat de cadeaux pour les jeux qui ont été organisés) et que le BDE a

entièrement pris en charge. En revanche, le week-end d'intégration du cycle du diplôme a permis de dégager un léger bénéfice qui s'explique en partie par le fait que la destination choisie, Prague, propose un hébergement à des coûts relativement peu élevés. De la même manière, les activités que l'on a organisées sur place, dans les bars et les musées, n'ont pas coûté trop cher, à l'inverse du week-end d'intégration à Barcelone, au mois de mai, qui a coûté nettement plus cher. Là encore, le BDE a essayé de réduire le prix des billets au maximum et certaines places ont même été vendues à perte. S'y est ajouté le coût des activités sur place, par exemple les visites dans les musées, qui a été pris en charge par le BDE. Cela explique qu'au total, le poste week-ends d'intégration soit déficitaire. Il précise que le BDE disposait d'une trésorerie qui lui permettait d'assumer ce déficit et de baisser les coûts pour les étudiants, afin de permettre au plus grand nombre de partir en week-end.

Pour ce qui est du gala de Sciences Po, comme l'année dernière, les sponsors ont à nouveau fait confiance au BDE, notamment Ernst & Young, le groupe Pfizer et le partenaire principal du BDE, le groupe BNP Paribas. Vis-à-vis d'autres sponsors potentiels, cela prouve que la manifestation a acquis une certaine crédibilité. La vente des places a dégagé un produit important, bien que le BDE ait tenté au mieux de réduire le prix des billets, qui était de 20 euros pour les adhérents, de 25 euros pour les non adhérents, et de 50 euros pour la soirée avec dîner, ce qui reste un prix modéré pour la prestation proposée, surtout par rapport à ce que proposent d'autres écoles, notamment les écoles de commerce et d'ingénieurs. Grâce aux partenariats, le gala a permis de dégager un petit bénéfice. Il précise que la dernière ligne des recettes, « compte gala », qui est de 3 167 euros, montre l'apport qui a été fait sur les fonds propres du BDE pour financer la soirée. C'est une baisse considérable par rapport à l'année dernière, où l'apport du BDE était de 13 000 euros. Cette baisse de l'apport du BDE a été permise par les subventions versées par les sponsors. Cela devrait permettre à terme d'envisager le gala comme une manifestation de plus en plus autonome, capable de s'autofinancer sans l'apport du BDE.

Les frais généraux concernent essentiellement le matériel de bureau. Le BDE consomme beaucoup de matériel, notamment du papier et des stylos, en raison de l'endroit où il est placé : énormément d'élèves viennent demander s'ils peuvent emprunter des feuilles ou un stylo, et le BDE n'ayant pas pour politique de refuser, cela entraîne des frais assez élevés. Par ailleurs, les cartouches d'encre des imprimantes coûtent cher, ce qui explique l'augmentation des frais généraux cette année.

En ce qui concerne les recettes hors-exploitation, le montant des adhésions effectivement payées a été revu à la baisse par rapport au document présenté le mois dernier, puisque seulement 760 étudiants sont à jour de leur cotisation. Le reste des recettes hors-exploitation regroupe différentes subventions : les subventions de divers partenaires pour le concours d'éloquence, y compris une subvention versée pendant cet exercice mais qui concernait le concours d'éloquence de l'exercice précédent, ainsi qu'une subvention de partenariat avec l'association Complétude, une subvention des Editions des Cassines correspondant au produit d'exploitation du guide de l'étudiant et de l'agenda de Sciences Po, et une subvention versée par Copwell, qui est essentiellement une provision pour payer la location du traceur et des imprimantes A3 du BDE. Les coûts hors-exploitation sont constitués par le paiement des dégâts occasionnés lors du gala 2004 à l'Hôtel de Ville, qui n'avaient pas été réglés lors de l'exercice précédent. Puisque le BDE avait la trésorerie pour le faire, il a préféré régler ce problème une fois pour toutes, au lieu de le faire passer d'exercice en exercice. L'autre coût hors-exploitation correspond à la subvention pour le traceur.

Au total, le BDE a dégagé un bénéfice d'exploitation de 5 600 euros. S'y ajoute la trésorerie à l'ouverture de l'exercice, ce qui donne au total une trésorerie à la clôture de 12 500 euros à disposition du nouveau bureau du BDE.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE constate que dans le document, on a mis le produit des adhésions réglées en recettes hors exploitation. Elle demande si cela signifie que le BDE ne considère pas les adhésions comme une partie de l'exploitation, qui se limiterait dans ce cas à l'organisation d'événements.

Pierre PIGEON précise que ce n'est pas lui qui a préparé ce document, qui a été élaboré par le président. Lors des discussions, ils ont estimé que le produit des adhésions devrait être placé parmi les recettes hors exploitation, parce qu'il s'agit vraiment du produit de base.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que cela fait quand même partie du compte d'exploitation.

Pierre PIGEON considère que le produit des adhésions est quasiment une rente pour le BDE. Le fait que, grâce à l'administration, le BDE ait pu inclure dans les dossiers d'inscription à Sciences Po le bulletin d'adhésion au BDE a permis à la plupart des équipes du BDE d'arriver en septembre, de récupérer ces adhésions et de commencer leur exercice en ayant déjà encaissé les adhésions. C'est pourquoi le trésorier les a placées dans le bénéfice hors exploitation, puisqu'au cours de l'année, pendant l'exercice lui-même, il y a très peu d'adhésions supplémentaires.

Christian LARGER souligne que c'est un terme un peu impropre au sens de la comptabilité, puisque cela fait partie des ressources de l'exercice. Il faudrait créer une ligne « abonnements » ou « cotisations annuelles » intégrée à l'exercice.

Marie-Christine LABROUSSE pense que Pierre Pigeon veut dire que le produit des adhésions n'est pas directement affecté à tel ou tel événement.

Pierre PIGEON répond par l'affirmative.

Marie-Christine LABROUSSE indique que ce n'en est pas moins une recette d'exploitation. C'est une recette non affectée à un événement, mais c'est quand même une recette d'exploitation. En ce qui concerne le paiement des places pour les différents événements, elle demande s'il y a un tarif différent pour les adhérents et les non adhérents.

Pierre PIGEON répond que c'est bien le cas.

Marie-Christine LABROUSSE explique qu'*a fortiori*, le produit des adhésions doit bien être mis dans les recettes d'exploitation.

Pierre PIGEON précise que les adhérents bénéficient de tarifs différents pour la plupart des événements, avec quelques exceptions. Pour certains événements très ponctuels comme la Nuit des Associations, qui par définition dépasse le cadre du BDE, la distinction entre adhérents et non-adhérents ne semblait pas pertinente.

Marie-Christine LABROUSSE demande si les adhérents au BDE bénéficient d'avantages en dehors de ces événements.

Pierre PIGEON répond qu'ils bénéficient également de l'accès au fichier logement. Même si le nombre d'annonces qu'on y propose est en constante augmentation, pour atteindre près de 450 logements proposés cette année, en raison du nombre élevé d'étudiants à Sciences Po, si on ne créait pas une barrière en limitant le fichier aux adhérents, on encouragerait trop de *free riders*. C'est une manière de se protéger et de donner un avantage supplémentaire aux adhérents. Ils disposent également d'autres avantages : ils sont tous abonnés à la *newsletter* du BDE, qui propose plus d'événements, par exemple des places pour l'enregistrement d'émissions de télévision, notamment d'émissions politiques. Bien que le BDE mette en ligne toutes les annonces d'événements de ce type, peu d'élèves font la démarche d'aller regarder ce qui est proposé chaque semaine sur le site du BDE. Le fait de recevoir la *newsletter* avec toutes les prestations offertes chaque semaine est donc un avantage.

Marie-Christine LABROUSSE n'est pas sûre que le fichier logement entre vraiment dans le cadre du quitus financier, mais elle pense qu'il y a des choses à améliorer à ce niveau. En tant que propriétaire ayant placé une annonce pour une chambre, elle a reçu de nombreuses réponses d'étudiants qui devaient donner un code indiquant qu'ils étaient bien des adhérents du BDE. Mais une fois qu'elle avait placé son annonce, elle ne pouvait plus la consulter et surtout elle ne pouvait plus la retirer. Elle a donc continué à être inondée de réponses d'étudiants longtemps après avoir loué la chambre. Ce n'était pas un gros problème pour elle, mais c'était gênant pour les étudiants qui croyaient que la chambre était encore disponible.

Pierre PIGEON répond que pendant cet exercice, le bureau du BDE a tenté de régler ce problème en demandant à tous les étudiants utilisant ce fichier de prévenir dès qu'ils trouvent un logement, afin que le BDE puisse retirer l'annonce. Le nouveau bureau a d'une certaine façon réglé le problème en

ouvrant le fichier logement à tous les étudiants de Sciences Po, ce qui permettra aux propriétaires d'obtenir eux-mêmes les codes.

Marie-Christine LABROUSSE pense que l'on pourrait simplement donner un code aux propriétaires pour qu'ils puissent retirer leur annonce une fois le logement loué. Elle indique que le BDE fait payer ce service aux propriétaires, mais constate qu'on ne le voit pas dans les recettes.

Pierre PIGEON répond que le trésorier n'a pas jugé nécessaire de les intégrer dans les comptes.

Marie-Christine LABROUSSE pense qu'il ne doit pas d'agir d'un montant très important.

Pierre PIGEON répond que cela représente entre 400 et 600 euros au total. En effet, la plupart des propriétaires sont des anciens de Sciences Po, et le BDE a décidé, en partenariat avec l'Association des anciens élèves, d'exonérer tous les anciens de Sciences Po de cette charge.

Marie-Christine LABROUSSE comprend cela, mais elle ne voit pas où cette somme figure dans les comptes. Il n'y a pas de poste « divers ».

Laurent BIGORGNE remercie Pierre Pigeon pour la présentation des comptes. Il sait qu'il a hérité de cette charge en bout de course. Il regrette l'absence du président du BDE et de la trésorière, mais indique que comme il s'y était engagé, il a eu une correspondance assez soutenue pour leur demander d'être présents ce soir ou à tout le moins d'achever ce travail. L'essentiel est que le BDE ait rendu des comptes sur cette gestion financière et il en sait gré à Pierre Pigeon. Pour sa part, il trouve que le document est conforme à l'esprit et à la forme que l'on demande aux associations d'adopter pour les comptes qu'elles rendent à la Commission. Il remercie Pierre Pigeon d'avoir fait cet effort à un moment où il pouvait se sentir moins concerné.

c) Vote

Le quitus financier du BDE est voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

2) Association sportive

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que lors de la dernière séance, l'AS avait été appelée à revenir devant la Commission pour des corrections sur le document financier qu'elle avait remis. Ces corrections étaient marginales, mais la Commission n'avait pas pu voter sur la base du premier document qui lui avait été présenté. Il apprend ce soir que le trésorier sortant de l'AS n'a daigné ni venir présenter ces comptes révisés, ni se faire représenter par un autre membre de l'AS. Il rappelle à la Commission qu'il s'agit quand même de comptes qui engagent des dépenses à hauteur de 360 000 euros. Ce sont des dépenses importantes, dont personne ne rendra compte ce soir. Il trouve que ce n'est pas normal. Il est déçu par cette gestion et le dira aux intéressés. Il n'a pas à trancher pour la Commission paritaire, mais il ne voit pas comment on pourrait voter le quitus ce soir, et il ne voit pas comment on pourrait ne pas le refuser, compte tenu du fait que c'est la deuxième fois qu'il vient en séance. Il redit aux responsables associatifs que s'agissant de sommes aussi importantes, on peut tout à fait passer à un système plus normé et, puisque la FNSP met des locaux à disposition de certaines associations et leur verse jusqu'à 20 000 euros de subvention annuelle, pourrait être exigé le passage d'un commissaire aux comptes pour certifier les comptes de telle ou telle association dès lors que les étudiants, malgré les responsabilités qu'ils ont prises, ne sont pas en mesure d'assumer ce qui est un acte banal mais essentiel de la transparence de la vie associative. Il est déçu par l'absence des responsables de l'AS et demande à la Commission un acte fort puisqu'il s'agit du deuxième passage des comptes de l'AS devant la Commission cette année.

b) Questions et observations

Damien RAMAGE souhaite compléter les propos de Laurent Bigorgne. Il est regrettable qu'aucun membre du bureau de l'AS ne soit présent aujourd'hui. Mais en ce qui concerne la suite à donner à cette situation, il pense qu'il faut quand même veiller à ce que tous les étudiants inscrits à l'AS cette

année puissent continuer à exercer les activités sportives pour lesquelles ils se sont inscrits. Il est d'accord sur le fait que la Commission doit tirer des conclusions de l'absence des membres du bureau aujourd'hui, mais pense qu'il ne faut pas que le fait de voter contre le quitus financier de l'AS pénalise l'ensemble des étudiants qui y sont inscrits. Il faut donc que l'AS puisse continuer à fonctionner pendant l'année à venir et parallèlement, s'interroger plus largement sur les associations permanentes : il faut faire en sorte qu'elles continuent à bien marcher, que l'on puisse vérifier ce qui s'y passe et que l'on puisse prendre toutes les mesures nécessaires quand il y a un problème sans pour autant empêcher la vie associative de continuer.

Christian LARGER souligne que le fait de ne pas voter le quitus ne met pas en danger le fonctionnement courant de l'AS.

Laurent BIGORGNE est sensible au souci de modération exprimé par Damien Ramage. Il propose cependant que la Commission vote contre le quitus et que l'on demande au bureau de l'AS de venir se justifier solidairement lors d'une prochaine séance. Si l'AS n'obtempère pas, l'étape suivante sera le retrait de la subvention de la FNSP à l'AS. Il estime que c'est une question de principe et qu'on ne peut pas, sauf à vouloir désinvestir la Commission paritaire de sa mission principale, qui est de veiller au bon fonctionnement de la vie associative et syndicale, diminuer sa mission de contrôle. Si la Commission se contente ce soir de ne pas voter le quitus et de passer à un autre point de l'ordre du jour, le signal qu'elle adressera aux membres de l'AS et des autres associations permanentes sera celui d'une certaine forme d'impunité. Cela ne lui paraît pas raisonnable. Il souhaite pouvoir écrire à l'AS en lui disant que le quitus a été rejeté parce que personne n'est venu le défendre et en expliquant ce que seront les étapes suivantes dans la relation entre l'AS et la FNSP s'il n'y a pas plus de transparence. Il précise que cela ne mettra pas en cause l'équipe entrante, mais l'équipe sortante. Il faut que tous les membres du bureau se sentent comptables des explications qu'ils doivent à la Commission paritaire. Il rappelle que les dates de réunion de la Commission paritaire sont connues au moins un mois à l'avance, et que puisque les responsables de l'AS étaient présents lors de la dernière séance, ils ont largement eu le temps de prévenir qu'ils ne pourraient pas être présents. Puisqu'il s'agissait d'ajustements qui ne remettaient pas en cause l'équilibre des comptes de l'association, ils pouvaient se faire représenter par un autre membre du bureau, ou à tout le moins adresser à la Commission un mot d'excuse écrit. Il estime que l'on a là un précédent qu'il faut marquer pour éviter qu'il ne se reproduise dans une année.

Christian LARGER est d'accord sur le fait qu'il faut en règle générale plus d'orthodoxie dans la gestion des associations. Le fait de marquer le coup aujourd'hui est un signe nécessaire envoyé à tout le monde. Il pense aussi que pour les associations qui dépassent un certain montant de recettes et de dépenses, ce qui est le cas ici, il faudrait rendre obligatoire la tenue des comptes par un expert-comptable. Cela introduirait une rigueur et un systématisme nécessaires, avec un *reporting* mois par mois sur les recettes et les dépenses. En fait, ce qui complique les choses est que les comptes des associations sont probablement faits une fois par an, alors que l'idéal serait de les suivre mois par mois.

Laurent BIGORGNE est d'accord avec Christian Larger sur le fait que dès lors que les sommes en jeu dépassent un certain montant, il faut que les comptes soient présentés de manière très rigoureuse. Il conçoit que cela puisse créer un peu d'angoisse chez ceux qui sont astreints à la fonction de trésorier, mais indique que Sciences Po peut les aider. Encore faut-il que cette demande d'aide lui parvienne. Mais il est forcé de constater aujourd'hui que l'on est dans une impasse qui n'est pas bonne pour la vie associative à Sciences Po.

Marie-Christine LABROUSSE pense que la présentation des comptes des différentes associations devant la Commission a généralement tendance à s'améliorer depuis quelques années. Mais cela dépend encore trop des équipes alors que cela devrait être systématique. Il faudrait trouver une solution, qui peut être un expert comptable. Elle rappelle que l'on a plusieurs fois décidé qu'il faudrait que Sciences Po s'implique davantage dans la tenue des comptes, d'une manière ou d'une autre. C'est non seulement dans l'intérêt de Sciences Po, parce qu'avec de telles sommes, des problèmes peuvent survenir, mais aussi dans l'intérêt des étudiants qui gèrent ces associations, puisque ce serait très formateur. On ne fait plus rien dans la vie aujourd'hui sans tenir un minimum de comptes, ne serait ce que pour payer ses impôts. Il ne faut pas le prendre comme quelque chose de coercitif. Ce serait à la

fois la prévention d'un risque réel et une formation pour les étudiants qui acceptent cette mission de tenue des comptes.

James Mc CEARNEY souligne que ce problème n'est pas conjoncturel et uniquement lié à l'équipe actuelle. Depuis qu'il est membre de la Commission paritaire, il ne se souvient guère d'une année où il n'y ait pas eu de problème avec les comptes de l'AS. Il lui semble que l'expansion de l'AS, qui propose, de manière très heureuse, de plus en plus de sports et voit la pratique sportive des étudiants se développer, a conduit à un certain gigantisme de l'association qui fait que les élus étudiants de type classique, habitués à des associations de petite taille, ne sont plus capables de gérer ce genre de monstre. Il faudrait peut-être prévoir une professionnalisation accrue de la gestion des associations les plus importantes. Il ne pense pas que l'amateurisme des équipes passées puisse sortir les associations d'affaire.

Aude VIDAL souhaite rebondir sur les propos de Marie-Christine Labrousse. Elle pense qu'il est important que l'AS reste gérée par les étudiants, notamment parce que c'est très formateur. Il est vrai que l'on pourrait trouver un système pour les aider, notamment avec un expert-comptable pour vérifier que les comptes sont faits de façon correcte. Mais elle ne pense pas que Sciences Po soit le lieu pour une professionnalisation plus poussée des associations. Il est important que cela soit fait par les étudiants et que la gestion d'associations les forme à prendre des responsabilités. La présence d'un garde-fou en la personne d'un expert-comptable pour aider à la gestion des comptes les plus importants devrait suffire. Par ailleurs, elle pense que le vote contre le quitus financier ne doit pas en rester là et qu'il faudra mettre en place des moyens de faire avancer les choses. Par exemple, il pourrait être intéressant que l'AS rende compte de ses finances à chaque trimestre. Cela éviterait d'arrêter l'activité d'une association aussi importante en début d'année, ce qui serait problématique. En outre, elle se demande s'il ne serait pas préférable de voter les quitus des associations en fin d'année plutôt qu'en début. Si on examinait les comptes d'une association en juin ou juillet, cela donnerait le temps, en cas de problème, de mettre en place des solutions avant le début de l'année universitaire et l'arrivée des nouvelles équipes

Laurent BIGORGNE partage l'avis de ceux qui pensent que la professionnalisation serait une bonne idée au-delà d'une somme qui reste à définir. La direction de Sciences Po essaie d'être aussi peu intrusive que possible dans la vie des associations dès lors que deux points principaux sont soulevés. Le premier est la protection des personnes. Le BDE a évoqué le fait que la direction est devenue très intrusive s'agissant du dispositif assurantiel. Toujours en ce qui concerne la protection des personnes, on déploie un effort assez conséquent pour imposer deux choses lors de chaque soirée à l'avenir : l'interdiction de tout *open bar*, dont la présence conduit aux catastrophes que l'on a pu constater, et la systématisation de postes médicaux avancés à travers la présence des pompiers, de la Croix Rouge ou de la protection civile à chaque soirée organisée par une association de Sciences Po. De ce point de vue, il y a eu du progrès. La présence d'une infirmière au sein de Sciences Po permet d'être plus attentifs à ces questions. Le deuxième point est la protection financière des associations. En la matière, les marges de progression sont fortes. Dans les jours à venir, on fera ce qu'il faudra, quitte à demander à ce que l'expert-comptable qui pourrait être désigné travaille déjà avec les équipes en place pour qu'elles puissent fonctionner. Il retient la suggestion d'Aude Vidal de faire remonter l'examen des comptes en juillet, pour éviter que l'été fasse oublier les bonnes intentions du printemps. Il lui paraît essentiel de lier la phase de restitution des comptes à la mise en place des nouvelles équipes, mais il est possible que le mois de septembre s'y prête moins que le mois de juin ou de juillet, au moment où les équipes se passent le témoin. C'est en effet la phase la plus délicate dans la gestion des associations.

c) Vote

Le quitus financier de l'AS est refusé à l'unanimité.

III. INFORMATION SUR LES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE

a) Exposé

Cyril DELHAY indique que le programme CEP en arrive à sa sixième année de mise en œuvre et que Sciences Po a maintenant 33 lycées partenaires. 15 nouveaux lycées sont candidats pour rejoindre le programme en 2006-2007, ce qui ferait 48 établissements d'enseignement secondaire concernés, répartis dans une dizaine de régions françaises, y compris en Outre-Mer. Au total, 264 étudiants entrés par CEP ont été admis à Sciences Po depuis 2001, dont 75 pour la rentrée 2006. Une centaine viennent de Seine-Saint-Denis. On constate d'année en année un nombre plus élevé de bacheliers titulaires d'une mention bien ou très bien parmi les étudiants admis dans le cadre de cette procédure, alors qu'il n'y avait aucune mention très bien en 2001. D'année en année, l'objectif de cette procédure de diversification sociale est consolidé, puisqu'entre 50 et 65% des étudiants admis dans le cadre des CEP sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. C'est le cas de 58% des étudiants CEP admis cette année. Chaque année, entre 50 et 70% de ces étudiants sont boursiers. Les premiers diplômés entrés par CEP sont sortis en juillet 2006. Trois d'entre eux avaient déjà signé un CDI plus d'un mois avant les épreuves du diplôme, et cinq sont maintenant recrutés de façon sûre. Les autres sont encore en recherche d'emploi ou préparent les concours administratifs. Le dispositif CEP continue à servir de repère ou d'exemple pour d'autres grandes écoles ou universités. C'est aussi dans ce cadre que Sciences Po a répondu à l'appel à projets lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Promotion des mérites et des chances en 2005-2006. Sciences Po a obtenu une réponse très positive, puisque l'Institut a été parmi les premières écoles en termes de dotation faite par le ministère, avec 160 000 euros pour développer encore ce type de programme, ainsi que d'autres actions allant dans le même sens.

b) Questions et observations

Damien RAMAGE regrette que les membres de la Commission paritaire n'aient pas reçu à temps les documents d'information leur permettant de préparer ce point. Il aurait été important de fournir à l'avance un certain nombre de chiffres.

Laurent BIGORGNE répond que c'est sa faute. Il a souhaité que l'on inscrive ce point d'information sur les CEP à l'ordre du jour de la Commission paritaire d'octobre plutôt qu'à celle de novembre. En effet, c'est le 30 octobre que sera discutée la reconduction du dispositif en Conseil de Direction. Laurent Bigorgne et Cyril Delhay se sont donnés jusqu'au 23 octobre pour mettre en forme toute la masse documentaire qui n'est pas encore complètement au point aujourd'hui. Il indique qu'il ne manquera pas, après le vote en Conseil de Direction, de fournir aux membres de la Commission les dossiers et toute l'information sur ce point. Mais il a jugé préférable d'en parler aujourd'hui plutôt que de le faire un mois après le Conseil de Direction. Une fois que les membres de la Commission auront reçu les documents finalisés, ils pourront de toute façon revenir sur la question des CEP lors de la séance de novembre s'ils le souhaitent.

Alexis PROKOPIEV remercie Cyril Delhay pour cette présentation. Interzaide – Fac Verte est très attaché au projet CEP, qui est une grande réussite et une avancée très positive. Même si on n'a pas pu examiner de documents détaillés, les chiffres que vient de citer Cyril Delhay montrent bien que ce dispositif est une réussite. Il demande quelles sont les possibilités d'élargissement de ces conventions à d'autres lycées.

Aude VIDAL indique que l'UNEF se félicite également de cette réussite qui est claire, même si elle aimerait avoir des documents plus précis pour bien la mesurer. Par ailleurs, elle pense que dans un objectif de démocratisation, cette procédure doit être liée à la question plus large de la réforme du concours d'entrée à Sciences Po, puisque les biais sociaux y sont encore présents, comme le montrait l'étude réalisée par Vincent Tiberj. Elle pense que c'est une question à étudier plus en profondeur et qu'il faudrait peut-être mettre en place un groupe de travail qui s'y consacre.

Dennis PETRI félicite, au nom de l'UNI, les étudiants admis par la voie des CEP et il leur souhaite bonne continuation. Il rappelle que d'un point de vue idéologique, l'UNI s'oppose au principe de la discrimination positive, qui porte atteinte à l'égalité des chances. En même temps, l'UNI considère que c'est une procédure positive, puisqu'elle permet d'aider les lycées défavorisés ; elle admet que des situations différentes demandent des traitements différents. Ce qui dérange encore un peu le syndicat est le fait que cette procédure demeure expérimentale. L'UNI propose donc, si on décide de poursuivre cette procédure, de la généraliser à tous les lycées de ZEP afin de la rendre plus légitime. Par ailleurs,

il pense qu'il serait également bon d'apporter un soutien pédagogique et financier renforcé aux étudiants qui entrent, notamment avec plus de tutorat et de suivi personnel. En effet, s'il est vrai que certains de ces étudiants sont brillants, quelques uns ont redoublé leur 1^{ère} année. Il faudrait donc renforcer le suivi méthodologique et, si nécessaire, penser à des bourses complémentaires pour ces étudiants et à de l'aide à l'acquisition d'ouvrages. Par ailleurs, il partage l'idée d'une harmonisation des concours entre les procédures particulières et le concours d'entrée classique. Il a souvent l'impression que les frais d'inscription au concours posent souvent problème. En outre, la nature même du concours peut être problématique. La plus grande différence entre le concours classique et la procédure CEP est l'importance de l'épreuve orale, qui n'existe pas encore pour le concours d'entrée classique en 1^{ère} année. L'importance de la culture générale au concours classique est une autre différence importante. Il serait intéressant de voir comment harmoniser ces deux concours. Enfin, bien qu'il s'agisse d'une procédure de sélection particulière, il estime qu'il y a très peu d'accompagnement dans les lycées même. Or l'UNI est plus en faveur d'une intervention de Sciences Po en amont du concours et pense qu'il faudrait renforcer les partenariats avec les lycées, notamment en ce qui concerne le soutien de leurs enseignants pour préparer les élèves candidats à l'entrée à Sciences Po.

Damien RAMAGE pense que l'on peut parler d'une réforme plus générale du concours d'entrée si on ne s'attarde pas trop sur ce débat, puisque la question à l'ordre du jour est celle des CEP.

Cyril DELHAY trouve très intéressant l'infléchissement du discours de l'UNI sur les CEP. Il travaille sur le terrain comme cheville ouvrière de ce dispositif et il apprécie d'entendre ces mots d'encouragement. Il trouve que les idées présentées par l'UNI sont excellentes, par exemple l'idée de mettre en place un tutorat pour les étudiants qui sont à Sciences Po, de renforcer l'aide sociale à destination de ces étudiants, et de mettre en place des formes de bourses de livres. Il rappelle que ces idées avaient d'ailleurs été développées au sein des Conseils il y a six ou sept ans et ont été mises en œuvre depuis le début du dispositif. Chaque étudiant boursier sur critères sociaux et financiers peut bénéficier d'une bourse de mérite du ministère de l'Éducation nationale, qui est plus de deux fois supérieure au montant le plus élevé de la bourse du CROUS. En outre, chaque étudiant entré par CEP, mais aussi tout étudiant boursier de 1^{ère} année, peut demander à bénéficier d'une bourse de livres d'une valeur de 500 euros financée par des entreprises. Par ailleurs, une aide au logement complémentaire est accordée par la FNSP grâce à un fonds alimenté par la FNSP, par les collectivités locales ou parfois par des entreprises. En ce qui concerne le tutorat, il existe depuis six ans. Des enseignants de Sciences Po, des membres de la direction et des cadres d'entreprise assurent ce suivi auprès des étudiants qui viennent d'entrer à Sciences Po, afin de faciliter le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Pour ce qui est de l'action en amont dans les lycées, depuis le début, on a mis en place des projets collectifs validés dans le cadre du Master, qui permettent à des étudiants de Sciences Po de se rendre dans les lycées et d'y mener différentes actions d'information, de sensibilisation et de tutorat. Il ajoute que l'année dernière, Richard Descoings a lancé une grande initiative consistant à rassembler des acteurs de terrain de ces lycées pour mettre en place une expérimentation pédagogique qui est maintenant mise en œuvre dans quatre lycées de Seine-Saint-Denis et qui va dans le sens de ce que disait Dennis Petri : l'édification de passerelles entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire pour que chaque partie en tire profit. Quant au fait que les CEP sont une expérimentation, il rappelle que cela a été voté par les Conseils, avec un cadre limité qui est celui d'une expérience qui demande à être évaluée et qui le sera en 2008, conformément aux textes votés le 15 décembre 2003. Une des voies permettant d'amplifier le dispositif est la collaboration entre Sciences Po et d'autres établissements d'enseignement supérieur, comme c'est le cas avec l'IEP de Lille, qui travaille avec Sciences Po depuis deux ans. Grâce à ce partenariat, on a pu engager dans le dispositif trois lycées du Nord-Pas-de-Calais et peut-être bientôt quatre autres lycées de l'Académie de Lille. Les élèves admis par ce dispositif peuvent rejoindre l'IEP de Lille ou Sciences Po dans le cadre de cette nouvelle collaboration.

Laurent BIGORGNE ajoute que dans l'ordre des petites mesures qui peuvent grandement faire bouger les choses, il faudrait peut-être mener une réflexion sur le calendrier de l'admission. On a déjà présenté aux conseils des chiffres concernant l'entrée en 2^{ème} année et montrant que l'introduction d'une épreuve orale à la suite des épreuves écrites avait permis d'élargir socialement le recrutement. Il propose que l'on touche un peu au calendrier de l'examen d'entrée en 1^{ère} année. Il a actuellement lieu début septembre, après un été qui voit certains étudiants qui en ont les moyens suivre des préparations privées très chères, qui se trouvent généralement à Paris. Il n'est pas fermé à une réflexion qui pourrait

déboucher sur un mécanisme à double détente. Le premier volet consisterait à organiser l'examen d'entrée en juin ou juillet comme le font aujourd'hui un certain nombre d'IEP, ce qui serait une mauvaise nouvelle pour les préparations privées et qui permettrait de mettre les candidats à l'entrée à Sciences Po sur une même ligne de départ. Pour le deuxième volet, l'introduction d'un oral ayant eu des effets vertueux sur la démocratisation du recrutement en 2^{ème} année, on pourrait alors le mettre en place pour l'entrée en 1^{ère} année : les épreuves écrites d'admissibilité pourraient avoir lieu en juillet, et, les établissements d'enseignement supérieur ayant l'obligation de respecter la trêve du mois d'août, l'épreuve orale d'admission pourrait avoir lieu pendant la première semaine de septembre. Il laisse cette réflexion à la sagacité des membres de la Commission paritaire et du Conseil de Direction. Cela impliquerait de bousculer assez profondément les modes de travail à Sciences Po, mais il pense que si on explique pourquoi, le service des admissions sera prêt à le faire et qu'on pourra communiquer sur ce point dès l'année prochaine en direction des élèves des lycées et de leurs professeurs.

Damien RAMAGE est convaincu de l'effet vertueux de l'ajout d'une épreuve orale d'admission en 2^{ème} année sur la démocratisation du recrutement. Mais il rappelle que l'on avait parlé d'une étude statistique et sociologique précise portant aussi bien sur les candidats que sur les admis à Sciences Po. Si ne sont saisis que les gens qui sont admis, l'étude est incomplète. Pour mesurer réellement les effets de l'ajout d'une épreuve orale, il faut pouvoir regarder à chaque étape, du dépôt des candidatures jusqu'à l'admission, pour voir s'il n'y a pas de biais sociaux forts, sachant qu'il y a des biais sociaux dans le seul fait de se porter candidat. En ce qui concerne l'organisation du concours, il rappelle certaines propositions que l'UNEF a faites l'an dernier, notamment le fait d'organiser des sessions d'examen d'entrée dans les sites délocalisés, ce que Sciences Po sait déjà faire pour les examens de fin de semestre. Cela permettrait aux étudiants habitant aux environs de ces centres d'éviter le coût d'un déplacement et de l'hébergement à Paris. En outre, il faudrait repenser la nature même de l'écrit et la présence de différentes épreuves. Il pense notamment à l'épreuve de culture générale. Puisque l'on est sur une ligne de départ qui est celle de la fin de la terminale, le problème n'est-il pas de transformer l'épreuve de culture générale en une épreuve de philosophie type baccalauréat, avec des épreuves plus particulières pour les étudiants ES, S, L, STT et STI, ce qui permettrait d'avoir de l'influence sur l'acte de candidature lui-même ?

Laurent BIGORGNE retient l'idée d'une étude exhaustive. Mais il lui semble que les premiers chiffres que l'on avait donnés sur la progression du nombre de boursiers et de leur part relative dans l'effectif des étudiants recrutés directement en 2^{ème} année étaient déjà assez parlants. De mémoire, il pense que l'on a assisté à un doublement de la proportion de boursiers à l'entrée en 2^{ème} année en l'espace de deux ou trois ans. Il précise qu'il vérifiera que ces chiffres sont exacts. Par ailleurs, il est favorable à l'idée de faire passer l'examen d'entrée dans les cycles délocalisés, à condition que l'on assure des conditions d'examen identiques dans tous les sites. Aujourd'hui, compte tenu du nombre élevé de candidats, il est clair que ni Dijon, ni Nancy, ni Poitiers ne sont en mesure d'organiser ces épreuves dans leurs locaux. On peut parvenir à asseoir dans des conditions décentes une centaine d'étudiants à Dijon, autant à Poitiers, un peu plus à Nancy, beaucoup moins à Menton. Cela se traduirait par des coûts supplémentaires, notamment pour la location de salles, et il faudrait bien répercuter ce surcoût supplémentaire dans les coûts généraux. Or il ne pense pas que l'UNEF souhaite que l'on augmente encore les frais d'examen pour les non boursiers.

En ce qui concerne la réflexion sur la nature de l'écrit, il est d'accord sur son importance. Aujourd'hui, l'épreuve d'ordre général, du fait même de ceux qui la pensent et de ceux qui la corrigent, est déjà grandement articulée au programme de français et de philosophie des différentes classes terminales. Faut-il adopter une sorte de plus petit dénominateur commun ? Faut-il penser les programmes en fonction de chaque série du baccalauréat ? Il n'en est pas convaincu. C'est un débat que l'on a déjà eu et qu'il faudra poursuivre. Si on fait cela pour l'épreuve d'ordre général, il faudra le faire pour les épreuves de langue vivante, qui ne sont pas les mêmes au baccalauréat pour les séries scientifiques et pour les séries littéraires, et également le faire à moyen terme pour l'histoire, dont les programmes diffèrent d'une série à l'autre, ainsi que pour l'épreuve sur dossier, à laquelle sont accoutumés les étudiants d'ES mais beaucoup moins les étudiants de S. Il pense qu'il faut faire très attention à cela. Si on fragmente le concours en fonction des séries d'origine des candidats, on risque de simplement en arriver à leur faire passer un baccalauréat bis, ce qui n'est pas l'ambition de Sciences Po pour son examen d'entrée. Laurent Bigorgne est d'accord pour réfléchir sur le programme des différentes épreuves de l'examen, mais pas pour le fragmenter en fonction des séries du

baccalauréat. Il est d'autant plus prudent que l'on constate aujourd'hui un assez bon équilibre dans la représentation des étudiants venant des différentes séries générales du baccalauréat à l'entrée de Sciences Po. La série L est sous-représentée, mais cela correspond à sa situation à l'échelle nationale, et les deux séries qui se taillent aujourd'hui la plus grosse part du gâteau sont les séries S et ES, ce qui correspond à leur présence dans le système des classes préparatoires aux grandes écoles, dans le système des filières sélectives à l'entrée des universités et démographiquement sur l'ensemble du pays. Il y a peut-être une certaine surpondération des ES à l'entrée de Sciences Po, mais il n'y a pas de biais spécifique. Dans tous les cas, il n'est pas question de créer un baccalauréat bis.

Christian LARGER pense aussi que cela irait à l'encontre du fait que tous les étudiants de 1^{er} cycle suivent un enseignement donc le tronc commun est très important. La segmentation à l'entrée irait à l'encontre de cette logique d'une culture partagée du 1^{er} cycle.

Damien RAMAGE répond que Sciences Po a effectivement la composition sociologique d'une grande école ou d'une classe préparatoire et que le problème est bien là.

Laurent BIGORGNE n'est pas d'accord. Sciences Po a aujourd'hui 15% d'étudiants boursiers. Il ne dit pas que c'est une fin en soi et souligne que l'université compte 28% de boursiers. Mais les grandes écoles comme l'ENS Ulm ou Polytechnique sont loin d'avoir 15% d'étudiants boursiers ou d'un niveau social équivalent. Les formations les plus sélectives en ont plutôt entre 3 et 5% et les moins sélectives entre 7 et 9%. En trois ans, concomitamment à la réforme des droits de scolarité et à la réforme de l'aide sociale, Sciences Po est passé à 15% d'élèves boursiers. Il y a certes encore une marge de progression par rapport à la composition sociale de l'université, mais ce n'est plus tout à fait la composition d'une grande école ou même de Sciences Po il y a quelques années.

Damien RAMAGE indique qu'il se basait justement sur une étude réalisée il y a trois ans.

Laurent BIGORGNE rappelle qu'en ce qui concerne le nombre et le pourcentage d'étudiants boursiers à Sciences Po, le bilan détaillé de l'aide sociale est présenté aux Conseils chaque année.

Aude VIDAL pense que l'avancement du calendrier est une idée intéressante. Cela permettrait en effet de contourner les préparations d'été, qui favorisent les étudiants venant de milieux favorisés. En revanche, elle se demande si l'épreuve orale devrait être si éloignée des épreuves écrites d'admissibilité. Il serait peut-être préférable de la faire passer à la fin du mois de juin, dans la foulée du baccalauréat et des épreuves écrites d'admissibilité. Sinon, il y aura toujours des étudiants qui recourront à ces prépas d'été pour préparer l'épreuve orale d'admission si elle a lieu en septembre. Et même si les épreuves ont lieu fin juillet, il y aura toujours des prépas privées qui proposeront une préparations de quelques semaines entre le bac et l'examen de Sciences Po.

James Mc CEARNEY est aussi d'accord pour que l'on avance l'examen d'entrée à la fin du printemps. Mais puisque cette épreuve viendrait peu de temps après le baccalauréat, il serait encore plus inutile de faire passer aux étudiants un bac bis trois semaines après le vrai. D'autre part, cela permettrait de bien marquer un principe qui n'est pas suffisamment reconnu, à savoir que l'enseignement supérieur n'est pas le prolongement du secondaire. Si on recrute les gens selon les critères de l'enseignement du secondaire, on se trompera complètement et cela aura des résultats pédagogiques désastreux. Il est donc important de mettre en place un type d'examen qui serait détecteur de potentiels plus qu'identificateur de bons élèves et qui permettrait d'avoir des étudiants capables de bien évoluer dans l'enseignement supérieur.

Marie-Christine LABROUSSE pense que c'est peut-être le bac lui-même qu'il faudrait remettre en cause, même si ce n'est pas un sujet à traiter ici.

James Mc CEARNEY ajoute que le baccalauréat lui-même ne sert pas à grand-chose. Il ne voit pas l'intérêt d'en avoir deux.

Damien RAMAGE pense qu'il y a de fortes inégalités au niveau même de l'acte de candidature. Par exemple, le nombre d'admis à Sciences Po qui ont fait des baccalauréats technologiques est extrêmement faible. C'est un constat réel, qu'on ne peut ignorer. Il souhaite la mise en place rapide d'un groupe de travail sur la question de la réforme du concours et sur la démocratisation de Sciences Po de manière générale.

Pour Laurent BIGORGNE, dans le secondaire, il y a des filières qui mènent assez directement à des études supérieures longues qui vont s'asseoir sur les sciences sociales et sur un certain nombre de

compétences que l'on commence à développer dans le secondaire et que l'on développe surtout dans le supérieur. Il est un fervent partisan du bac pro à la française et du bac technologique. Mais sauf à ce que la nature de ces bacs évolue radicalement, il y a très peu de chances que l'on se retrouve avec des cohortes de bacheliers technologiques à l'entrée de Sciences Po. Il ne dit pas que cela ne peut pas arriver. Cela a déjà été le cas, notamment par le biais des CEP. Mais même sur les 264 étudiants entrés par cette procédure, qui n'est pas fondée sur un examen d'entrée, il n'y a eu que 4 ou 5 bacs technologiques en six ans. De prime abord et assez logiquement, sauf erreur d'orientation majeure, les bacs technologiques ne conduisent pas au type d'études que l'on offre à Sciences Po. C'est l'effet d'un fort chemin d'orientation pour rejoindre ces bacs technologiques, qui conduisent, à dessein, vers d'autres filières et vers d'autres niveaux de diplôme.

Aude VIDAL rappelle que le baccalauréat est un diplôme d'enseignement supérieur. Elle ne demande pas qu'on instaure forcément un recoupement de toutes les filières, mais rappelle que l'obtention du baccalauréat indique que les étudiants en question sont prêts à entrer dans le supérieur. Le fait de réformer le concours en le rapprochant d'une épreuve de type baccalauréat permettrait aux étudiants de mieux réussir et limiterait les biais sociaux, sachant que la 1^{ère} année à Sciences Po, que les enseignants appellent encore année préparatoire, permet de découvrir de nouvelles matières et de véritablement s'y former.

Laurent BIGORGNE répond que la 1^{ère} année est encore appelée année préparatoire par un effet de l'histoire, simplement parce qu'elle s'est longtemps appelée ainsi.

Aude VIDAL fait remarquer que les étudiants la perçoivent aussi véritablement comme une année préparatoire.

Laurent BIGORGNE répond que sauf à ce que l'UNEF ait fait sienne la doctrine de la grande école à la française, cette année est bien conçue comme la première année d'un 1^{er} cycle universitaire.

Aude VIDAL indique qu'elle voulait simplement dire que cette année sert vraiment à préparer à la suite de l'enseignement à Sciences Po. Elle ne pense pas que le concours serve à savoir si les candidats sont véritablement prêts à suivre un enseignement de type Sciences Po, puisque c'est précisément quelque chose qu'ils apprennent en 1^{ère} année. Elle pense donc qu'il ne faudrait pas avoir peur de rapprocher le concours d'entrée à Sciences Po d'un examen comme le baccalauréat.

Laurent BIGORGNE la remercie de l'hommage qu'elle rend à la 1^{ère} année de Sciences Po. Il rappelle que l'année préparatoire était funeste, puisqu'elle voyait près de 40% ne pas passer dans le cycle du diplôme. Il fait partie de ceux qui ont obtenu en 1997 que l'on accorde à ces élèves le droit au redoublement, ce qui lui paraissait nécessaire. Si elle reste appelée année préparatoire, ce n'est pas tant en raison de sa vocation propédeutique que par un legs du passé. Mais elle relève bien d'une logique de 1^{er} cycle universitaire. Il ne pense pas que l'UNEF souhaite que l'on rétablisse la sélection à la sortie du 1^{er} cycle de Sciences Po.

Cédric PRUNIER est surpris d'entendre si souvent les étudiants parler de concours. Il rappelle qu'il s'agit d'un examen d'entrée et que la différence entre les deux est essentielle. Il y a deux ans, on a admis 48% d'étudiants supplémentaires en 1^{ère} année. On ne serait pas parvenu au même résultat avec un concours, qui prévoit une barre fixe d'étudiants qui seront admis, quel que soit leur niveau, alors que l'examen permet d'en admettre plus à partir du moment où ils ont le niveau requis.

Damien RAMAGE répond que le fait est qu'il s'agit de sélection. Avec l'intensité qu'elle a actuellement, cette sélection ne favorise pas l'égalité entre les étudiants. Il propose que l'on reporte cette discussion au groupe de travail.

Dennis PETRI ne sait pas si l'idée de rapprocher la date du concours va améliorer l'accompagnement des élèves dans les lycées défavorisés, qui est prioritaire pour l'UNI, afin de pouvoir revenir à terme vers un concours commun.

IV. ECHANGES DE VUES SUR LA RECONNAISSANCE DES ETUDES EN 1^{ER} CYCLE A SCIENCES PO

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que le sujet est connu. Il souhaite poser un cadre de discussion, à la suite de nombreux échanges avec les organisations étudiantes, mais aussi d'échanges bilatéraux avec un certain nombre d'enseignants. Il pense que ce cadre est celui d'une réflexion qu'il faut conduire sur les sept années qui ont vu Sciences Po adopter le LMD, dont le choix stratégique remonte à 1998 et qui a été préparé en 1999 et mis en œuvre l'année suivante. La rentrée 2000 a également vu le lancement du 1^{er} cycle franco-allemand de Nancy, auquel on a depuis ajouté trois autres 1^{ers} cycles en régions. Avec le campus de Paris, tout cela donne à Sciences Po une force d'attraction notable. Cela a conduit à l'élévation du nombre de candidatures dans toutes les procédures, notamment au niveau du Master, si bien qu'aujourd'hui il devient difficile d'entrer en Master avant un bac+4, voire un bac+5 dans certains cas. Jamais la présence d'étudiants ayant fait auparavant des grandes écoles scientifiques, littéraires ou de gestion n'a été aussi forte en Master. Le pari que l'on avait fait il y a 10 ans d'élever le niveau des formations en se calant sur un choix qui allait devenir la norme universitaire européenne, à savoir le LMD, a été validé. Si on veut s'offrir la frayeur d'étudier un cas *a contrario*, il n'est qu'à regarder la situation d'un certain nombre d'IEP de province qui n'ont pas fait le choix du bac+5 et qui vivent aujourd'hui des situations parfois pénibles. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il faut ou pas, pour les étudiants ayant passé trois années dans le 1^{er} cycle de Sciences Po, leur offrir un bilan d'étape, par exemple par une certification leur permettant de faire valoir ces trois années. Il indique qu'il n'ira pas plus loin. Les uns et les autres ont leurs positions sur cette question et ils souhaitent qu'elles soient inscrites au procès-verbal dans un cadre officiel qui est celui de la Commission.

b) Questions et observations

Damien RAMAGE indique qu'il souhaite faire passer une note que l'UNEF avait réalisée fin mai et remise à la direction. Cette note portait justement sur la possibilité d'instaurer un diplôme d'étape à bac+3 afin de valoriser les études de 1^{er} cycle et de renforcer la mobilité entre universités françaises et européennes. Il faudra travailler ensemble sur la nature de ce diplôme. Il ne s'agit pas forcément de créer une licence, mais pas non plus de se contenter d'une simple attestation d'études. Ce serait un diplôme d'étape qui permette réellement aux étudiants de faire un Master dans une autre université s'ils le souhaitent, ce qui est d'ailleurs leur droit. C'est d'autant plus important aujourd'hui, qu'avec la sélection à l'entrée de certains Masters de Sciences Po, certains étudiants font des Masters qu'ils n'envisageaient pas de suivre au départ. Même s'ils n'obtiennent pas une vraie licence, il faut qu'ils puissent aller suivre un Master ailleurs qu'à Sciences Po s'ils y trouvent leur compte. Cela pourrait se faire en suivant le modèle des étudiants de classes préparatoires, qui ont des équivalences s'ils veulent poursuivre des études à l'université. Sciences Po pourrait envisager des partenariats avec des universités pour créer ce diplôme d'étape. Il distribue la note de l'UNEF.

Alexis PROKOPIEV indique que les élus d'Interzaide – Fac Verte ont été sollicités plusieurs fois par les étudiants, notamment dans les 1^{er} cycles délocalisés, sur la possibilité de créer ce diplôme d'étape. La question se pose particulièrement pour les étudiants qui partent en stage et à qui on demande s'ils ont un diplôme ; après deux ou trois années d'études, ils n'ont aucun justificatif à présenter à leurs responsables de stage. Une réflexion doit être engagée sur la mise en place d'une telle validation à la fin de la 3^{ème} année ou même de la 2^{ème}, sachant que les modalités de cette validation doivent être particulières, puisqu'il faudra tenir compte du fait que les étudiants de Sciences Po passent leur 3^{ème} année à l'étranger. Interzaide – Fac Verte reste ouvert à tous les échanges sur cette question.

Dennis PETRI indique que l'UNI est également ouverte à un débat sur la sortie diplômante en fin de 1^{er} cycle, à condition que cela ne porte pas atteinte à la spécificité du diplôme de Sciences Po et à la diversité des enseignements. Sciences Po est différent de l'université et il ne faut pas que cela change. L'introduction d'une licence ou d'un autre diplôme à bac+3 pourrait poser quelques problèmes. Il demande si cela n'obligerait pas à passer de nouveau un concours d'entrée en Master. Par ailleurs, il peut être difficile de valider un cycle qui se terminera sur une année à l'étranger, avec des situations très diverses suivant les destinations. Cela serait très difficile à gérer. En outre, s'il y a une sortie diplômante en fin de 1^{er} cycle, Sciences Po pourra-t-il encore sélectionner ses étudiants à l'entrée ? L'UNI souhaite faire quelques propositions : la reconnaissance minimale d'équivalences avec les universités pour permettre aux étudiants de suivre éventuellement un double cursus ou simplement quelques enseignements d'ouverture en dehors de Sciences Po. On pourrait aussi étudier la possibilité

de passer des licences à l'étranger pour les étudiants des 1^{ers} cycles délocalisés. Enfin, d'un point de vue personnel, il estime que ce qui compte d'abord, c'est de renforcer la reconnaissance internationale du diplôme de Sciences Po. Le système d'éducation français est un peu particulier, ce qui fait qu'à l'étranger, on ne sait pas très bien comment juger Sciences Po. On pourrait peut-être penser à présenter systématiquement Sciences Po comme une université à l'étranger.

Marie-Christine LABROUSSE rappelle que la grande logique de la réforme LMD est d'avoir une certaine reconnaissance du diplôme. Les Masters de Sciences Po sont maintenant bien reconnus. Elle entend bien tout ce qui s'est dit sur la spécificité des trois années du 1^{er} cycle. Certains éléments de la note de l'UNEF la choquent un peu. Elle pense que l'idée qu'un diplôme d'étape serait un moyen d'éviter la sélection à l'entrée de certains Masters n'est pas un très bon argument. En revanche, le fait de favoriser la possibilité pour les étudiants d'aller vers d'autres établissements s'ils le souhaitent peut être un élément positif. Mais c'est plutôt la grande logique du LMD qui lui fait dire que la réflexion sur une diplômation à bac+3 mérite d'être menée.

Damien RAMAGE répond que la sélection à l'entrée de certains Masters pose réellement problème à un certain nombre d'étudiants. Il y a par exemple une sélection à l'entrée du Master journalisme. Si un étudiant tient coûte que coûte à faire du journalisme et n'est pas admis dans ce Master, la diplômation à bac+3 pourrait lui permettre de poser sa candidature à des Masters en journalisme dans d'autres établissements, au lieu de se rabattre sur un autre Master de Sciences Po qui l'intéresserait moins.

Laurent BIGORGNE pense que les positions différentes sur cette question feront tout l'intérêt de ce débat. Il est assez sensible à ce qu'a dit Dennis Petri sur l'éventuelle obligation de faire repasser les épreuves d'entrée en Master dès lors que l'on accorderait un diplôme à la fin du 1^{er} cycle. Le débat ne pourra pas faire l'économie de cette question. Il y aurait une certaine forme de cohérence à le faire et il souligne que cela existe dans le monde entier : ce n'est pas parce que l'on obtient son BA dans telle ou telle université que l'on est automatiquement admis à y suivre un Master. Il faudra faire attention à ce point. En ce qui concerne la possibilité pour Sciences Po de continuer à sélectionner ses élèves à l'entrée, elle ne sera pas remise en cause. Il ne s'agit pas de créer une licence qui serait un diplôme national, mais de mettre en place une certification qui serait un « diplôme d'établissement ». Le Conseil de Direction resterait libre d'utiliser sa compétence s'agissant du choix des étudiants à l'entrée. Il estime que l'idée de créer des passerelles avec les universités est intéressante. Sciences Po a déjà institutionnalisé cela avec Paris 6. On pourrait faire mieux, mais cela se passe dans un climat qui se tend et dans un contexte où les universités franciliennes, en particulier parisiennes, sont toutes très soucieuses de parvenir à boucler les différents PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) et ne sont pas nécessairement très demandeuses de créer des partenariats en dehors de ces PRES, en tout cas pour le moment. L'accord entre Paris 6 et Sciences Po est une exception, compte tenu du fait que ces deux inscriptions sont très complémentaires. Mais il faut savoir que si Sciences Po souhaite tendre la main à ces universités, la réciproque n'est pas nécessairement vraie. Des pistes intéressantes ont été soulevées aujourd'hui, avec de grandes questions qu'il faudra trancher. Cet effort de réflexion sera poursuivi en groupe de travail.

Christian LARGER pense que l'on pourrait envisager de créer ce diplôme à bac+3 en partenariat avec des universités étrangères.

Laurent BIGORGNE répond que d'une certaine manière, c'est déjà possible. Sciences Po a mis en place des BA / MA qui voient un certain nombre d'étudiants venant d'universités partenaires achever un BA en venant à Sciences Po et commencer ensuite le Master de Sciences Po.

Christian LARGER indique que c'est exactement à cela qu'il pensait, dans une perspective d'élargissement à d'autres établissements.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Aude VIDAL indique que l'UNEF mène actuellement une campagne sur la politique des langues à Sciences Po. Elle fait circuler un tract et une pétition sur cette question. Le principal problème tient à la question des bi-classes, qui ont été généralisées à énormément d'étudiants de 1^{ère} et de 2^{ème} année. Cela est généralement dû à deux choses : en premier lieu, les étudiants ayant une première langue autre que l'anglais ont souvent un niveau inférieur au niveau 4 en anglais et se retrouvent donc obligés

de suivre une bi-classe d'anglais. En second lieu, il n'y a plus d'oral pour déterminer le niveau de langue des étudiants, ce qui a fortement augmenté les effectifs des étudiants en bi-classes. Cela prive beaucoup d'étudiants de la pratique d'une deuxième langue étrangère. Cette situation est aberrante alors que Sciences Po se veut une école ouverte sur l'international. Le point le plus important de la pétition, qui est marqué en gras, est que le système de bi-classes n'est pas remis en cause par l'UNEF. Si des étudiants ont besoin de plus d'heures d'enseignement pour améliorer leur niveau d'anglais, ils doivent pouvoir en bénéficier. On peut cependant se demander si la pédagogie du système de bi-classes est si adaptée que cela et s'il ne serait pas possible de découpler les heures et de donner quatre enseignements hebdomadaires d'une heure plutôt que deux enseignements de deux heures. Surtout, il est dommage que beaucoup d'étudiants soient privés de leur deuxième langue étrangère alors qu'ils y sont souvent très attachés et que dans certains cas, c'est la langue du pays où ils souhaitent faire leur séjour de 3^{ème} année. L'UNEF souhaite donc que les étudiants soient libres de poursuivre leur deuxième langue s'ils le souhaitent vraiment.

Alexis PROKOPIEV répond qu'à titre personnel, en tant qu'étudiant qui s'est beaucoup préoccupé de la politique des langues à Sciences Po, il se réjouit qu'un syndicat aussi important que l'UNEF reprenne entièrement les propositions et critiques qu'il avait formulées devant la Commission paritaire. Il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de concertation avec les autres syndicats sur cette question afin de formuler des propositions plus avancées.

Damien RAMAGE répond qu'on ne va pas refaire le débat sur la politique des langues, qui a déjà eu lieu deux fois en Commission paritaire. Laurent Bigorgne avait noté que l'UNEF et Interzaide – Fac Verte avaient des positions similaires. C'est simplement en raison de l'absence relative d'Interzaide – Fac Verte que l'UNEF a lancé seule cette campagne à la demande des étudiants. Les débats en Commission ont déjà eu lieu et l'UNEF n'a abordé ce point en questions diverses que pour informer brièvement la Commission de l'existence de cette campagne

Laurent BIGORGNE pense que la situation que l'on a connue, avec l'explosion voulue de l'offre pédagogique du département des langues pour répondre aux attentes des étudiants qui souhaitent disposer d'une grande variété de langues à étudier, ainsi qu'avec l'augmentation des effectifs et du nombre d'heures enseignées, fait que le système est arrivé au bout de ce qu'il savait faire. On est arrivé au bout de ses rigidités en matière de construction des emplois du temps et surtout d'efficacité. Richard Descoings et lui-même sont conscients de ce qu'il faudra prendre des mesures assez radicales pour débloquer ce système. Ils vont donc réunir des élus étudiants pour discuter de ce problème, définir un cahier des charges des orientations et proposer des inflexions sérieuses à ce qui est sans doute le secteur pédagogique le plus perfectible à Sciences Po.

Christian LARGER pense que si on se projette dans l'avenir, la place du chinois et de l'économie chinoise devrait être prise en compte dans la réflexion sur l'enseignement des langues à Sciences Po.

Damien RAMAGE souligne que l'on est déjà à la mi-octobre et qu'il y a plusieurs groupes de travail qu'il faudrait mettre en place très rapidement, notamment le groupe sur la démocratisation. Il faudrait également finir de réunir l'OVE, qui a trop traîné. Par ailleurs, il rappelle qu'il y a quelques années, on avait promis de réunir une Commission des Finances de la FNSP qui préparerait en amont les élus au vote du budget.

Laurent BIGORGNE répond que cela a été fait. Il y a deux ans, les élus étudiants avaient demandé à avoir accès à la Commission des Finances de la FNSP et il leur avait répondu que ce n'était pas possible pour des raisons statutaires. Ce n'est pas prévu par les textes et il faudrait une loi pour changer cela. En revanche, à la suite d'un vote unanime du Conseil de Direction, on a créé une Commission des Finances du Conseil de Direction qui s'est réunie l'année dernière et dont la date de réunion est d'ores et déjà prévue cette année. Des élus étudiants comme Virginie Battu ont beaucoup insisté pour que cette instance soit créée et ils ont obtenu gain de cause. Cette instance, qui réunit des élus du Conseil de Direction et est également ouverte aux membres de la Commission paritaire qui le souhaitent, prépare la séance du Conseil de Direction qui doit aboutir au vote du budget de l'IEP.

Damien RAMAGE demande si les élus étudiants peuvent assister à la préparation même du budget.

Laurent BIGORGNE répond qu'ils peuvent avoir une réunion avec le directeur des finances et lui-même quand ils le souhaitent.

La séance est levée à 20 heures.